

Les enjeux d'un synode diocésain

Intervention du Père Jean-Louis Brunel, à l'occasion de la journée de formation et d'envoi en mission des référents du synode.

Le mot synode ne fait pas partie du langage commun. Nous commencerons donc par clarifier le **vocabulaire**. Puis nous regarderons successivement **les fondements scripturaux, théologiques, historiques et canoniques** des synodes diocésains. Enfin, nous tenterons de décrire **ce que nous allons vivre** (1)

I. Il y a synodes et synodalité...

1) Les deux étymologies du mot synode :

Pour étudier le sens d'un mot, il est toujours utile de regarder son étymologie, c'est-à-dire d'où il vient : synode vient du grec *sun-odos*. *Sun* veut dire *avec*, mais *odos* a deux sens différents, selon l'accent : il désigne *le seuil de la maison* ou *le chemin, la route* :

- *Sun* = avec / *odos* = le seuil de la maison : franchir ensemble le seuil d'une maison, c'est se réunir. En ce sens, un synode est une réunion, une assemblée (n'oublions pas que le grec *ecclesia* veut dire assemblée). Cette étymologie rapproche le *synodos* grec du *concilium* latin dont il est la traduction.
- *Sun* = avec / *odos* = le chemin : Un synode, c'est faire route ensemble. Cette étymologie met l'accent sur **la démarche, le mouvement, le cheminement qu'on fait avec d'autres**.

Gardons à l'esprit ces deux étymologies qui sont toutes les deux éclairantes pour comprendre ce que c'est qu'un synode chez les chrétiens.

2) Dans l'Eglise catholique : le synode désigne deux réalités différentes.

- Il y a d'une part le **Synode des Evêques**, qui manifeste **la collégialité**, instauré par le concile Vatican II et promulgué par le pape Paul VI, qui est une assemblée d'évêques du monde entier, élus par les Conférences épiscopales (2). Ces synodes sont suivis, quelques mois plus tard, d'une exhortation apostolique du pape. Par exemple le synode sur L'Evangélisation en (2012) qui a permis la rédaction de l'exhortation post synodale *La joie de l'Evangile* (nov 2013) ou comme le prochain qui sera consacré jeunes (octobre 2017).
- Il y a d'autre part les **Synodes diocésains**, qui manifestent **la communion de l'Eglise**. Ils se sont développés après le Concile et ont été définis par le droit de l'Eglise (qu'on appelle Droit canon). A l'initiative de l'Evêque, tout un diocèse est « mobilisé », mis en mouvement, pour travailler une question. **Le droit Canon le définit ainsi:**
« Le synode diocésain est la réunion des prêtres et des autres fidèles de l'Eglise particulière choisis pour apporter leur concours à l'Evêque diocésain pour le bien de la communauté diocésaine tout entière. » (canon 460)

Le Code rappelle que le synode est une instance consultative, un moyen de gouvernement puisque « l'évêque signe seul les déclarations et les décrets du synode » (c 466), mais il stipule que « toutes les questions proposées seront soumises à la libre discussion des membres dans les sessions du synode » (c 465).

C'est un **acte de gouvernement** de l'évêque. Si l'**Eglise** est hiérarchique dans son organisation, elle est **communio**n dans son être missionnaire parce qu'elle est **corps du Christ**. Personne n'agit seul sans avoir à rendre compte à un autre. Il y a interdépendance partenariat et complémentarité dans le Corps du Christ. Ainsi l'évêque dépend de son synode et le synode dépend de l'évêque qui le préside. Ils sont interdépendants dans la foi des apôtres. L'assemblée va travailler développer des orientations proposées à l'évêque dans la foi de l'Eglise. L'autorité de l'évêque, celle de l'assemblée et celle de la foi des Apôtres vont s'harmoniser dans l'Esprit Saint.

3) Il y a de la « synodalité » dans l'Eglise en dehors des synodes.

On appelle « synodalité », cette manière de vivre et de construire l'Eglise avec le concours de tous les baptisés, de telle sorte que chacun(e) est reconnu(e) comme *citoyen du Peuple de Dieu* (Eph 2,19), comme *membre actif du Corps du Christ* (1 Co 12,27) et comme *Pierre vivante du Temple de l'Esprit* (1 P 2,5). Les synodes diocésains sont une manière privilégiée de vivre la « synodalité » mais la « synodalité » se vit de bien d'autres manières.

- Il y a des démarches synodales, qui ne sont pas formellement des synodes, mais qui s'inspirent de l'esprit des synodes. C'est ce qui se vit dans notre diocèse avec l'envoi en mission d'une Equipe de Conduite Pastorale, après consultation de paroissiens sur le bien fondé d'appeler selon ses charismes telle ou telle personne.

- Il y a la pratique des conseils : Conseil Pastoral Paroissial, Equipe Pastorale de Secteur ...

- L'Evêque s'entoure lui-même de plusieurs conseils : le collège des Consulteurs, le Conseil Presbytéral, le Conseil Diocésain de la Vie Religieuse, le Conseil Diocésain aux Affaires Economiques et un conseil rapproché qu'est le Conseil Episcopal.

- Pour faire appel à l'expérience des uns et des autres, on peut évoquer aussi des démarches de l'Eglise de France qui relèvent de cette synodalité informelle, comme *Aller au cœur de la foi* (en 2003), *Ecclesia* (servir la Parole de Dieu, en 2007) et *Diaconia* (servir la fraternité, en 2013). A chaque fois, l'ensemble des baptisés était mobilisé pour s'exprimer, partager, approfondir, et un grand rassemblement à Lourdes permettait à une conscience commune d'émerger grâce à tel ou tel texte.

4) La « synodalité », expression de la coresponsabilité des baptisés.

Lors de leur assemblée de Lourdes 1973, les évêques de France parlaient d'un passage à vivre « *d'une Eglise reposant massivement sur le clergé à une Eglise reposant sur la commune responsabilité des chrétiens, selon la diversité de leurs ministères* » (4). Un **synode diocésain** est évidemment un moment privilégié **pour vivre la « synodalité » de toute l'Eglise**, comme un **Concile œcuménique** est un moment privilégié **pour vivre la collégialité des évêques**. C'est le « **nous-eclésial** » qui est appelé, rassemblé et envoyé collectivement, parce que chacun peut s'exprimer et apporter sa pierre.

Qu'est-ce qui nous permet de dire cela ?

II. Les fondements de la « synodalité ».

Nous allons voir successivement les fondements de cette « synodalité » dans les Ecritures, dans la théologie de l'Eglise du concile Vatican II, dans la pratique des synodes diocésains.

1) Les fondements dans l'Ecriture.

Trois textes du Nouveau Testament peuvent être cités et nous inspirer : l'assemblée de Jérusalem dans **Actes 15**, les sept lettres aux Eglises dans **Apocalypse 2-3** et la parole de Jésus à ses disciples sur leur réunion en son nom, dans **Mt 18, 20**.

a. Actes 15 :

Ce chapitre des Actes des Apôtres peut être considéré comme un texte source. Il raconte l'assemblée de Jérusalem (improprement appelé concile) qu'on peut décrire comme un processus en huit temps :

- Il y a une question de théologie pratique : la circoncision doit-elle être imposée aux païens qui deviennent chrétiens ?
- On choisit des délégués.
- On fait mémoire du vécu et on rend grâces.
- On pose le problème.
- On entend diverses interventions.
- On prend des décisions.
- On choisit des messagers pour les transmettre.
- La joie de la réception.

En Eglise, quand on rencontre un problème, on se réunit : « Les apôtres et les anciens se réunirent pour examiner cette affaire » (v. 6). Il y a recherche de l'unanimité : « D'accord avec toute l'Eglise, les Apôtres et les Anciens décidèrent... » (v 22) et « nous avons décidé unanimement » (v 25). La décision est celle de l'Eglise. Mais l'Eglise n'est pas seule : « L'Esprit-Saint et nous-mêmes avons décidé » (v 28). Enfin, la dimension liturgique est soulignée (faire mémoire et rendre grâces). Le texte d'Actes 15 n'est bien sûr pas un reportage, mais une relecture théologique d'une pratique ecclésiale : c'est comme cela que l'Eglise doit résoudre les problèmes. Y est affirmée l'action de l'Esprit-Saint qui habite chaque membre de l'assemblée et qui constitue le lien de leur unité. Enfin, on voit bien cette dynamique de va et vient entre assemblée locale et assemblée de Jérusalem, qui permet à tous d'être partie prenante.

Dans un texte de 1998, sur la nature et le but de l'Eglise, le Conseil Œcuménique des Eglises écrit : « Dans Actes 15, la rencontre entre les apôtres et les anciens, qui avait été motivée par les problèmes des communautés locales dans leurs contextes païen et palestinien, a abouti à la réunion de personnes choisies et désignées par les Eglises 'avec l'accord de toute l'Eglise' (v 22). On peut voir dans cette réunion une préfiguration de la synodalité de l'Eglise. » (5)

b. Apocalypse 2 et 3

Il s'agit des sept lettres aux Eglises d'Asie. Chacune a son style, sa manière d'habiter le monde. Il y a du bon en chacune, mais chacune s'est montrée infidèle. D'où un appel à la conversion et le refrain qui achève chacune des lettres : « *Celui qui a des oreilles, qu'il entende ce que l'Esprit dit aux Eglises* ».

Quand une Eglise particulière se réunit, c'est pour faire œuvre de discernement : elle prend conscience de ce qu'elle est aujourd'hui, de ses richesses et de ses manques, et elle doit se mettre à l'écoute de l'Esprit-Saint pour discerner quelles conversions elle est appelée à vivre. N'est-ce pas ce que le pape François demande à chacune : « *J'exhorte chaque Eglise particulière à entrer dans un processus résolu de discernement, de purification et de réforme.* » (La joie de l'Evangile, n° 30).

c. Matthieu 18, 19-20

« Encore une fois, je vous le dis : si deux d'entre vous sur la terre se mettent d'accord pour demander quelque chose, ils l'obtiendront de mon Père qui est dans les cieux. Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au-milieu d'eux ». Un synode repose sur cet acte de foi en la présence du ressuscité au-milieu de ses disciples rassemblés en son nom. Cela ne vaut pas seulement de l'eucharistie, mais de toute réunion en son nom. D'où l'importance de signifier que c'est en son nom que nous sommes réunis ! Et comment le signifier mieux que par la prière, comme le début du texte le suggère ?

2) Les fondements dans la théologie de l'Église du Concile Vatican II (1962-1965)

En définissant l'Église de façon trinitaire, comme Peuple de Dieu, Corps du Christ et Temple de l'Esprit, les Pères du Concile ont rééquilibré une ecclésiologie du Corps mystique du Christ qui insistait surtout sur une vision pyramidale de l'Église puisque tout venait du Christ par les apôtres et leurs successeurs. **L'Église comme communion** est considéré par beaucoup (comme le cardinal Kasper) comme « l'idée directrice du Concile ». La notion de Peuple de Dieu remet en valeur le « **nous-ecclésial** » : il est signifié par le plan de la Constitution sur l'Église (Lumen gentium) qui traite d'abord de ce qui est commun à tout le peuple (tous), avant de parler de la hiérarchie et de l'épiscopat (quelques-uns). Quant à **la notion de Temple de l'Esprit, elle remet en valeur la place de l'Esprit-Saint dans la vie de l'Église**, les dons de l'Esprit aux fidèles (charismes) et le don de l'Esprit qui leur est fait au Baptême et à la Confirmation.

Signalons simplement **trois notions** qui sont directement en lien avec les synodes diocésains :

+ **Le sacerdoce commun des fidèles** : La redécouverte de cette notion fondée dans le Nouveau Testament (en particulier dans la première lettre de Pierre) permet d'articuler **sacerdoce ministériel et sacerdoce commun des fidèles, « ordonnés l'un à l'autre » et participant, « chacun selon son mode propre, à l'unique sacerdoce du Christ »** (Lumen gentium 10). C'est lui qui fonde le souci de favoriser la **participation** des fidèles, non seulement à l'action liturgique, mais aussi à la vie et à la mission de toute l'Église, participation fondée sur les sacrements de l'initiation chrétienne, comme le rappelle Jean-Paul II : « La mission concerne tout le peuple de Dieu (...) La nécessité pour tous les fidèles de partager une telle responsabilité n'est pas seulement une question d'efficacité apostolique : c'est un devoir et un droit fondés sur la dignité conférés par le baptême, en raison de laquelle les fidèles laïcs participent pour leur part à la triple fonction de Jésus-Christ : sacerdotale, prophétique, royale. » (Redemptoris missio, 71)

+ **L'Église particulière, « portion » du Peuple de Dieu** : Vatican II n'a pas seulement valorisé la place des laïcs, mais aussi celle des évêques, en particulier en remettant en valeur la notion d'Église particulière (pour parler des diocèses). C'est le pape François qui résume le mieux l'apport de Vatican II sur ce point en citant le n° 11 du Décret sur la charge des évêques : « **Chaque Église particulière, portion de l'Église catholique sous la direction de son Evêque, est elle aussi appelée à la conversion missionnaire.** Elle est le sujet premier de l'évangélisation, en tant qu'elle est la manifestation concrète de l'unique Église en un lieu du monde et qu'en elle est vraiment présente et agissante l'Église du Christ une, sainte, catholique et apostolique. Elle est l'Église incarnée en un espace déterminé, dotée de tous les moyens de salut donnés par le Christ, mais avec un visage local. » (La Joie de l'Évangile, n° 30)

+ **Le sensus fidei et le con-sensus fidelium** : La Constitution sur l'Église du concile Vatican II affirme que « **la collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint-Esprit, ne peut se tromper dans la foi** ». Elle parle du « **sens surnaturel de la foi qui est celui du peuple tout entier**, lorsque, des

évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïcs », l'ensemble des fidèles « apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel » (Lumen gentium n° 12). Ce **sensus fidei**, c'est l'œuvre de l'Esprit que tous les baptisés ont reçu. Et il devient le **con-sensus fidelium**, c'est-à-dire le « consensus », « sens commun » des fidèles rassemblés dans la foi lorsqu'ils donnent leur « consentement » à une orientation élaborée par tous et promulguée par leur évêque. La recherche du consensus est caractéristique de l'assemblée ecclésiale, comme on l'a vu au Concile : les textes n'étaient pas adoptés par une majorité simple, mais à la majorité la plus large possible (>3/4). Voilà pourquoi le concile Vatican II encourage explicitement la pratique des synodes : « Ce saint Concile œcuménique souhaite vivement que la vénérable institution des Synodes et des Conciles connaisse une nouvelle vigueur afin de pouvoir, selon les circonstances, de façon plus adaptée et plus efficaces au progrès de la foi et au maintien de la discipline dans les diverses églises. » (Décret sur la charge des Evêques, n°36). Même si ce texte évoquait plus les synodes d'évêques, c'est la pratique des synodes diocésains qui va se développer dans l'après-concile.

3) La pratique des synodes diocésains (1965-1983)

a. Un fait ecclésial majeur : Les synodes diocésains vont apparaître comme un des lieux les plus importants de la réception du Concile. Le contexte historique des années 70 l'explique pour une part. **Entre la fin du Concile et 2011, il se serait tenu 785 synodes diocésains (pour un peu plus de 3000 diocèses dans le monde)** Ce qui frappe, c'est l'innovation des pratiques : large consultation, forte participation des laïcs, plusieurs sessions sur plusieurs années parfois... On peut parler de réception du Concile, car c'est une mise en œuvre très claire de l'ecclésiologie de Vatican II.

b. Pourquoi un synode ? S'il fallait résumer en une phrase ce qu'est un **synode diocésain** à partir de ceux qui se sont déroulés au lendemain du Concile, on pourrait dire que **c'est l'Evêque d'un diocèse qui demande le concours de son peuple pour discerner ce que l'Esprit dit à son Eglise**, en ce lieu et en ce temps pour réfléchir à une réforme, pour élaborer un projet pastoral ou des orientations pastorales sur les années à venir.... L'Evêque convoque un synode, le préside et c'est lui qui promulgue – ou non – les textes votés à l'assemblée synodale qui deviennent alors des décrets synodaux. Au sens strict, l'assemblée synodale n'est pas délibérative mais consultative ; cependant, elle délibère bien et elle vote – à la majorité des 2/3 – ce qu'elle décide de proposer à l'évêque. **Le synode constitue bien**, à travers les nombreuses équipes synodales **la participation la plus large des baptisés au gouvernement de l'Eglise.**

c. Comment fonctionne un synode ? Chaque synode a son style propre et une histoire unique. Cette diversité est en soi une innovation, mais elle souligne le caractère local d'un synode diocésain. Malgré tout, on observe souvent un processus en quatre étapes :

1. une étape préliminaire où l'évêque demande avis de ses conseils dont le conseil Presbytéral, pour ouvrir un Synode diocésain.
2. une étape de réflexion en équipes synodales, et de remontée de propositions concrètes de fin septembre 2017 à fin février 2018.
3. une étape de débat et vote en assemblée synodale (WE Ascension 10-13 mai 2018),
4. une étape de promulgation des décrets du Synode par Mgr LEBORGNE et fête diocésaine. (St Firmin 2018)

d. Fruits multiples d'un Synode : Beaucoup de synodes ont été des temps forts qui ont profondément marqué les participants. Un synode ne s'évalue pas uniquement à travers les textes qu'il produit, mais surtout à travers **une plus grande communion du peuple de Dieu pour vivre sa mission.**

III. Ce que nous allons vivre

Pour résumer, nous pourrions dire que tous les catholiques de la Somme **sont « appelés » à entrer en synode**, c'est-à-dire à vivre **un événement, un processus, une célébration, une expérience.**

1) Un événement

Un événement à ne pas manquer.

Un événement qui ne se reproduira pas de sitôt.

Un événement à vivre avec d'autres.

Un événement marquant pour notre Eglise diocésaine.

Un événement dont on ne peut pas dire à l'avance ce qu'il va donner.

Un événement local.

Un événement lié à un contexte et à des circonstances particulières après Ecclesia et Diaconia, l'année de la Miséricorde et pour nous cette année de l'Esprit saint, alors que le pape François nous bouscule avec ses exhortations « La joie de l'Évangile »; « L'amour dans la famille » et l'encyclique « Louez-sois tu mon Seigneur » sur la sauvegarde de la Maison commune.

2) Un processus

- Un synode diocésain se vit sur **une certaine durée** (une année). C'est cette durée qui fait qu'un synode produit du fruit, pour chacun des participants comme pour l'Eglise diocésaine. Le lancement correspond à une mobilisation de tous.
- La participation à la réflexion se fait d'une manière diversifiée, dans des « **équipes synodales** ».
- Selon **des règles précises (loi synodale)** il y aura élections de délégués à « l'assemblée synodale » qui se réunira du 10 au 13 mai 2018.
- La rencontre et l'écoute des autres provoquent **des murissements, des évolutions, des ouvertures, qui vont jusqu'à de profondes conversions.**
- C'est un **processus de transformation sous l'action** d'un Autre : **l'Esprit-Saint qui habite chacun des baptisés** et qui les réunit dans leur diversité.

3) Une célébration.

Une Eglise particulière « célèbre » un synode diocésain.(C461) Bien sûr, il est « convoqué » et présidé par l'Evêque. Il est préparé, animé, organisé par une équipe, avec son secrétaire général.

Un synode se célèbre par tous non seulement pendant les liturgies, mais **dans chaque rencontre, avec la Parole de Dieu et dans la prière** : la prière du synode, le chant du synode, la place de l'Évangéliste pendant l'assemblée synodale, tout cela nous aidera non seulement à vivre, mais à célébrer le synode.

4) Une expérience

Le Synode fait vivre à tous ceux qui y participent, d'une manière ou d'une autre, une double expérience : **une expérience de l'Eglise et une expérience de l'Esprit** :

- **Une expérience ecclésiale**, qui sera différente selon les participants mais qui permettra aux uns et aux autres de vivre des « passages » :
 - Passage de la communauté paroissiale, de la communauté de Mouvement ou d'association de Fidèles à la communion diocésaine : ex : des « paroissiens » deviendront des « diocésains », certains feront l'expérience de ce qu'est un diocèse.
 - Passage d'une attitude de consommateur à une manière active de faire l'Eglise, comme pierre vivante, comme « sujets » qui peuvent dire « nous sommes l'Eglise ».
 - Passage d'une Eglise où l'on est bien entre soi à l'ouverture à d'autres manières d'être chrétiens (expérience de la catholicité).
 - Passage d'une Eglise qui s'entretient à une Eglise qui veut relever le défi d'une « sortie » missionnaire, etc...
- **Une expérience spirituelle**, au sens d'une expérience de **l'action de l'Esprit-Saint**
 - qui permet aux uns et aux autres de se comprendre, même s'ils parlent un autre langage,
 - qui permet à tous et à chacun de se sentir chez lui dans cette « grande Eglise »,
 - qui permet un partage d'expériences où chacun est écouté,
 - qui permet une conversion des uns et des autres à l'Evangile du Christ.

Conclusion : « le rêve missionnaire »

Un synode diocésain n'a de sens qu'en fonction de la mission de l'Eglise, en fonction de ce que le pape François appelle « le rêve missionnaire » : « Dans sa mission de favoriser une communion dynamique, ouverte et missionnaire, (l'évêque) devra stimuler et rechercher la maturation des organismes de participation proposés par le Code de droit canonique et d'autres formes de dialogue pastoral, avec le désir d'écouter tout le monde, et non pas seulement quelques-uns, ... Mais l'objectif de ces processus participatifs ne sera pas principalement l'organisation ecclésiale, mais **le rêve missionnaire d'arriver à tous.** » (La Joie de l'Evangile, n° 31)

Le pape François pour le 50^{ème} anniversaire du concile en 2015 écrivait encore:

« Une Eglise synodale est une Eglise de l'Ecoute avec la conscience qu'écouter est plus qu'entendre [Joie de l'Evangile N°171] C'est une écoute réciproque dans laquelle chacun a quelque chose à apprendre...chacun à l'écoute des autres et tous à l'écoute de l'Esprit Saint, l'Esprit de vérité (Jn14,17) pour savoir *ce qu'il dit aux Eglises (Ap2,7)* »

(1) Cette note est tirée en partie d'un texte de Jean-Pierre Roche (Diocèse de CRETEIL) et doit beaucoup aux travaux d'Arnaud Join-Lambert, professeur à l'Université catholique de Louvain, grand spécialiste des synodes diocésains, en particulier in Christianesimo nella storia – Synodes (2011) : La dynamique synodale dans les diocèses catholiques depuis le Concile Vatican II.

(2) Vatican II, Décret sur la Charge pastorale des Evêques, n° 5.

(3) Ibidem, n° 27

(4) Lourdes 1973, Tous responsables dans l'Eglise ? p. 42.

(5) Foi et constitution, Document n° 181, novembre 1998, n° 100.